



Direction départementale des territoires
Service Habitat Construction
Bureau Amélioration de l'habitat
ddt-polhi@orne.gouv.fr Tél. 02 33 32 51 70

Rapport d'activité 2016

**Pôle Ornais
de Lutte contre
l'Habitat Indigne**



AVANT PROPOS

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL



Avec environ 420 000 logements privés occupés considérés comme indignes en France, la lutte contre l'habitat indigne est en matière de politique du logement une priorité d'action de la puissance publique.

La priorité de l'État en matière de lutte contre l'habitat indigne doit être de conforter et faire émerger les approches intégrées en s'appuyant sur les 3 axes prioritaires suivants :

- Favoriser les synergies entre acteurs et l'échange d'informations en confortant les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne, en développant les réseaux d'échanges au niveau régional et en veillant au déploiement des outils informatiques nationaux;

- Veiller à la prise en compte de l'habitat indigne dans l'ensemble des documents de programmation et plans d'action ;

- Encourager dans les zones à enjeux les approches structurées de traitement de l'habitat indigne. La lutte contre l'habitat indigne dans les opérations programmées de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou les projets éligibles aux grands programmes nationaux (NPNRU, revitalisation des bourgs centre, plan triennal de mobilisation pour les copropriétés fragiles) doivent constituer les priorités d'action du POLHI.

Ces priorités sont affirmées dans l'instruction interministérielle du 26 octobre 2016, en cohérence avec les dispositions de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite « ALUR »).

L'instruction interministérielle du 26 octobre 2016 vient également préciser les modalités du dispositif d'astreinte administrative, outil permettant à l'administration de faire peser une nouvelle contrainte sur les propriétaires n'ayant pas exécuté les travaux prescrits par un arrêté de police administrative de LHI, pour les inciter à agir.

L'année 2016 est marquée par l'augmentation significative des signalements relevant de l'incurie (accumulation d'objets et/ou déchets). Pour agir de manière efficace et faire face aux situations d'incurie, le POLHI a organisé le 23 juin 2016 un comité technique qui a validé un schéma d'intervention partenarial pour le traitement de ces situations.

Au delà du bilan 2016 exposé dans ce document, le développement de l'action du Pôle Ornois de Lutte contre l'Habitat Indigne (POLHI) se poursuivra en 2017, afin de mieux mettre en synergie les différents services et partenaires qui contribuent par leurs actions préventives et curatives à un meilleur exercice de la lutte contre l'habitat indigne.

Vincent ROYER
Directeur Départemental des
Territoires de l'Orne



SOMMAIRE

Synthèse

Table des acronymes	4
1- Les partenaires	6
2- Le travail partenarial	7
3- Repérage des situations d'habitat dégradé	8
4- Situation géographique des logements signalés	10
5- Traitement des signalements	11
5.1 Qualification de l'état du logement	
5.2 Statut des occupants	
5.3 Les arrêtés	
5.3.1 Les arrêtés préfectoraux	
5.3.2 Les arrêtés municipaux	
5.3.3 Le suivi des arrêtés	
5.3.4 Carte des arrêtés d'insalubrité dans l'Orne	
5.3.5 Carte des arrêtés d'insalubrité en Normandie	
5.4 L'hébergement / le relogement des occupants	
5.5 La commission de conciliation	
5.6 Statut des dossiers au 31.12.2016	
6- Traitement de la non décence	16
7- Instruction des dossiers relevant de l'incurie	18
8- Perspectives pour 2017	21

ANNEXES :

- 1) La fiche de pré-repérage
- 2) Newsletter dihal 2016



Table des acronymes

ADIL :	A gence D épartemental d' I nformation sur le L ogement
ADMIR :	A ide à D omicile en M ilieu R ural
AL :	A llocation L ogement
ALF :	A llocation L ogement F amilial
ALS :	A llocation L ogement S ocial
ALUR :	A ccès au L ogement et un U rbanisme R énové
ANAH :	A gence N ationale de l' H abitat
ARS :	A gence R égionale de S anté
ATMPO :	A ssociation T utélaire des M ajeurs P rotégés de l' O rne
AS :	A ssistante S ociale
CAF :	C aisse d' A llocations F amiliales
CCAS :	C entre C ommunal d' A ctions S ociales
CCH :	C ode de la C onstruction et de l' H abitation
CD :	C onseil D épartemental
CDC :	C ommission D e C onciliation
CLIC :	C entre L ocaux d' I nformation et de C oordination
CSP :	C ode de la S anté P ublique
DDCSPP :	D irection D épartementale de la C ohésion S ociale et P rotection des P opulations
DDT :	D irection D épartementale des T erritoires
DREAL :	D irection R égionale E nvironnement A ménagement L ogement
EPCI :	É tablishement P ublic de C oopération I ntercommunale
LHI :	L utte contre l' H abitat I ndigne
MSA :	M utualité S ociale A gricole
NPNRU :	N ouveau P rogramme N ational de R enouvellement U rbain
OPAH :	O pération P rogrammée d' A mélioration de l' H abitat
ORTHI :	O util de R épérage et de T raitement de l' H abitat I ndigne
PASS :	P ermanence d' A ccès aux S oins de S anté
POLHI :	P ôle O rnais de L utte contre l' H abitat I ndigne
PRIS :	P oint R énovation I nfo S ervice
SDIS :	S ervice D épartemental d' I ncendie et de S ecours
SMPM :	S ervice M andataire à la P rotection des M ajeurs
SRU :	S olidarité R enouvellement U rbains
UDAF :	U nion D épartementale des A ssociations F amiliales



Synthèse

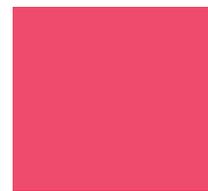
- 145 logements signalés « habitat dégradé » au POLHI en 2016.
- 3 sources principales des signalements :
 - locataires,
 - conseil départemental,
 - SDIS.
- Augmentation significative du nombre de signalements relevant de l'incurie.
- 6 arrêtés préfectoraux d'urgence ont été pris au cours de l'année 2016.
- 78 % des occupants des logements signalés « habitat dégradé » sont des locataires dont 78 % du parc privé.
- 16 % des signalements relèvent de l'incurie.
- 22 % des signalements concernent des propriétaires occupants.



1- Les partenaires

Organigramme, fonctionnement, plan d'actions et objectifs techniques

Date de création du pôle avec signature du protocole :				26 mai 2014			
Le partenariat :							
DDT Délégation territoriale de l'ARS DDCSPP DREAL Conseil Départemental CAF, MSA ADIL Association des maires de l'Orne Opérateurs ANAH Autres partenaires solliciter ponctuellement (EPCI, sous-Préfets, magistrats, corps médico-social...).				<p>Direction Départementale des Territoires de l'Orne Service Habitat et Construction Cité administrative, place Bonet, BP 537 61 007 Alençon cedex ddt-polhi@orne.gouv.fr Tél : 02 33 32 51 70 / 02 33 32 51 55 http://www.orne.gouv.fr/lutte-contre-l-habitat-indigne-r2167.html</p>			
Le fonctionnement :							
Réunions partenariales bimestrielles.							
DDT	ARS	DDCSPP	DREAL	CD 61	CAF et MSA	ADIL	Autres partenaires
Pilotage, animation suivi, bilan secrétariat ORTHI Conseil élus mobilisation crédits suivi des arrêtés travaux d'office	Visites logements application du CSP prise des arrêtés	Hébergement/ relogement Commission de conciliation	Coordinatrice de la LHI région Programmation et gestion des crédits LHI	Repérage et signalement d'habitat indigne suivi social	Signalement d'habitat indigne gestion des dossiers de non décence (avec AL) avec possibilité de suspension des AL Visites	Informations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement Assurer des actions de formation au bénéfice des partenaires et des maires.	Selon l'ordre du jour : Collectivités, sous-préfets, opérateurs si dossier ANAH, etc.
Objectifs :				Plan d'actions :			
<ul style="list-style-type: none"> > Développement du repérage de l'habitat indigne ; > information des maires et présidents d'EPCI ; > suivi des arrêtés ; > ORTHI ; > bilan du transfert des polices spéciales des maires aux présidents d'EPCI ; > développement du travail avec les magistrats référents en matière de LHI (marchands de sommeil) ; > développement du réseau régional LHI ; > suivi partenarial des dossiers ; > conduite de travaux d'office. 				<ul style="list-style-type: none"> • Sortir les ménages d'un habitat indigne ou les maintenir au sein du logement en supprimant le risque ; • Informer les propriétaires et les locataires de leurs droits et devoirs ; • S'assurer à la suite du repérage de situations d'habitat dégradé, du suivi des mesures prises et/ou des travaux réalisés. • Conseil auprès des élus (choix des procédures, rédaction des arrêtés, conventions...). 			



2- Le travail Partenarial

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

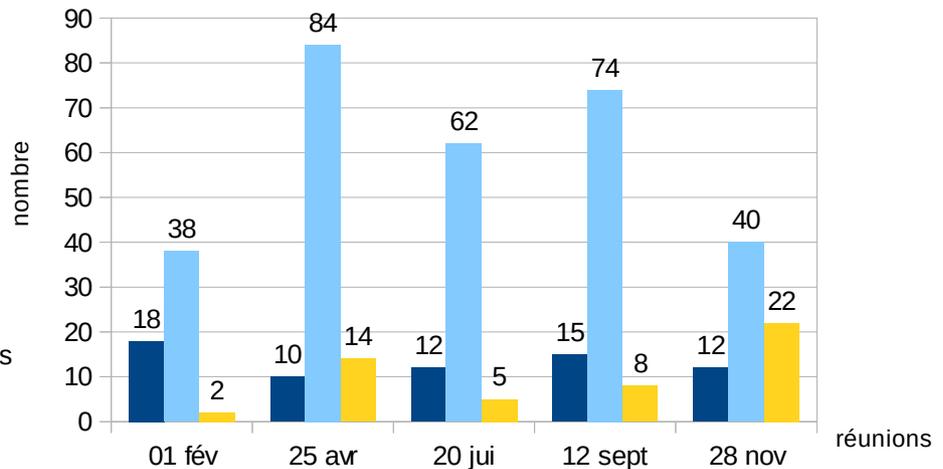
Une volonté partagée d'agir pour le logement digne.

Le traitement des situations d'habitat dégradé nécessite l'intervention de nombreux professionnels. Les acteurs susceptibles d'intervenir sont multiples, spécialisés chacun dans leur domaine et agissant de façon complémentaire. La connaissance réciproque et la proximité des acteurs sont des éléments essentiels pour la réussite du traitement des situations concrètes.

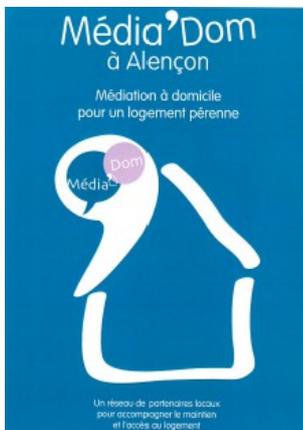
Le POLHI s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2016, pour instruire les différents dossiers :

- 1^{er} février 2016
- 25 avril 2016
- 20 juin 2016
- 12 septembre 2016
- 28 novembre 2016

- nbre de partenaires présents
- nbre de dossiers étudiés
- nbre de dossiers classés



En moyenne, 13 partenaires sont présents au réunion du pôle, 60 dossiers sont étudiés et 10 dossiers sont classés après instruction.



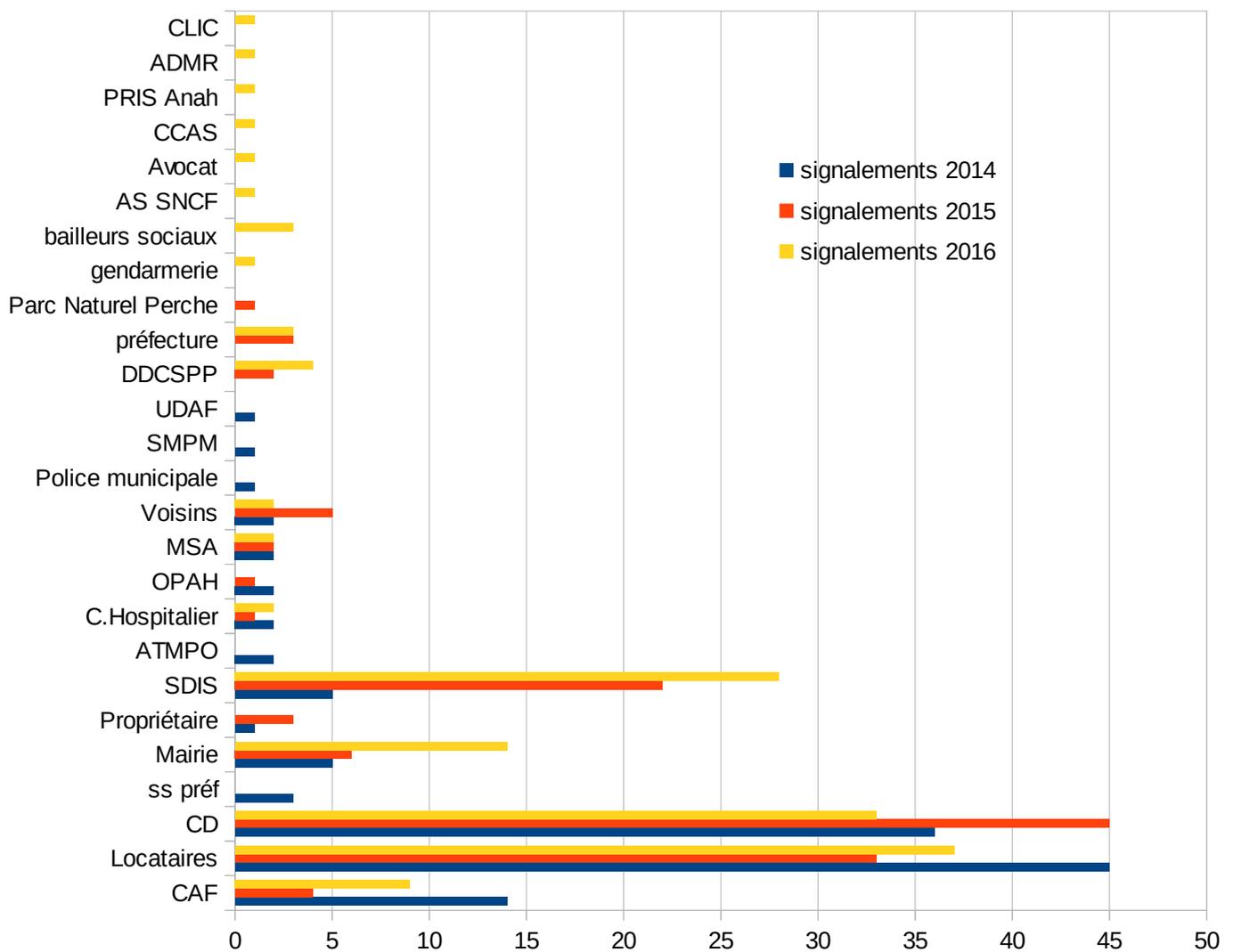
Un nouveau partenaire est désormais présent au POLHI : Média'Dom. Lors de la réunion du 28 novembre, les membres de l'association ont présenté le dispositif. Il s'adresse aux Alençonnais en risque d'expulsion du logement, en difficulté d'accès et de maintien dans le logement rencontrant des difficultés sociales (administratives, économiques, isolement) et de santé (souffrance psychique, addiction, abandon de soi).

Les objectifs principaux sont de prévenir et éviter les expulsions, maintenir le locataire dans son logement, accompagner les locataires vers des logements plus adaptés et favoriser l'accès au logement.



3- Repérage des situations d'habitat dégradé

Organismes ayant signalé les logements suivis au POLHI en 2016 :



Rapport d'activité de l'année 2016

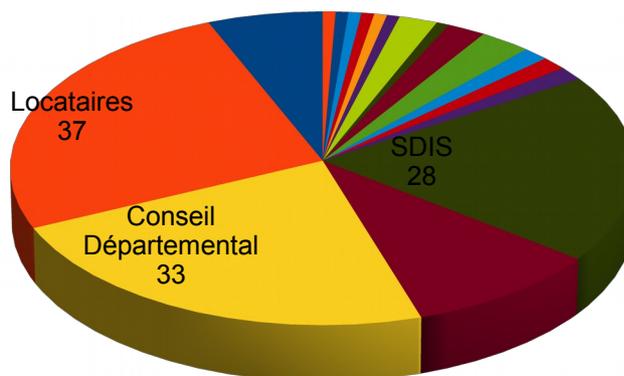


Pôle Ornaïs de Lutte contre l'Habitat Indigne

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

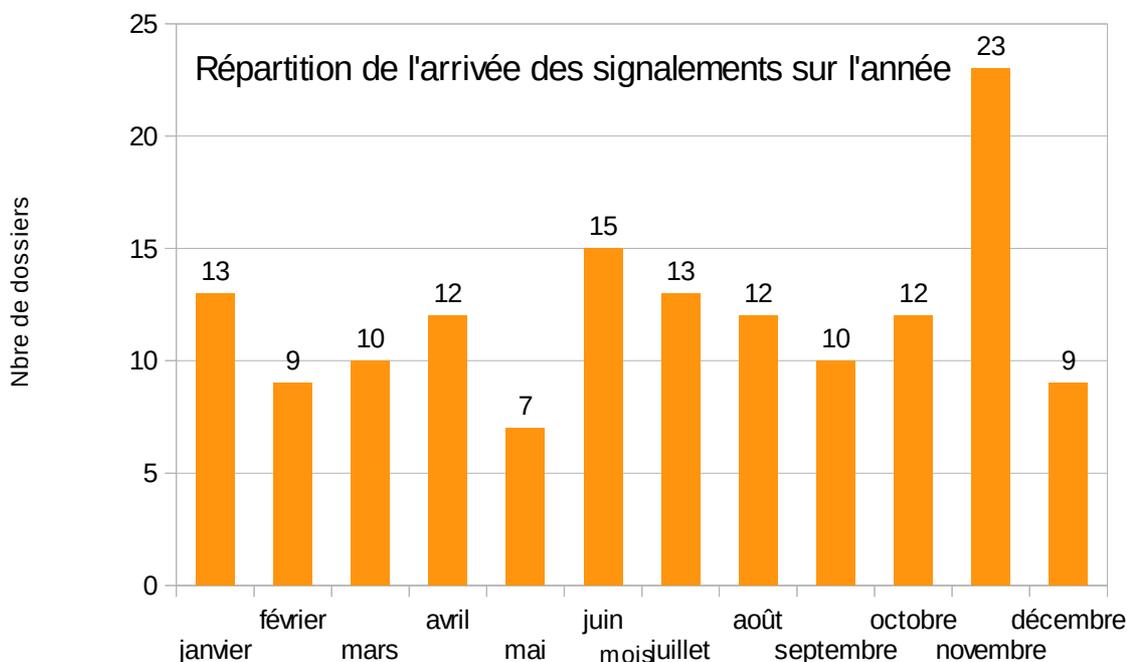
- CAF
- Locataires
- Conseil Départemental
- Sous Préfecture
- Mairie
- Propriétaires
- SDIS
- ATMPO
- Centre Hospitalier
- OPAH
- MSA
- Voisins
- Police Municipale
- SMPM
- UDAF

Auteurs des signalements 2016



En 2016, 145 logements ont été signalés potentiellement indignes.

Les trois sources principales de ces signalements sont les locataires, le conseil départemental et le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).



5- Traitement des signalements

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

5.1 Qualification de l'état du logement :

18 % des signalements ont été transférés à la CAF pour instruire des suspicions de non décence.

11 % des signalements en 2016 ont été classés indigne et un ou plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris sur ces dossiers.

42 % des dossiers ont été classés non décents.

75 % des signalements 2016 étaient toujours en cours d'instruction au 31/12/2016. 36 dossiers ont été classés après instruction.

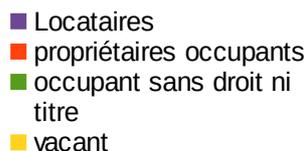
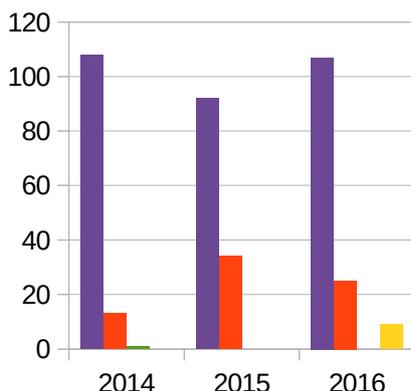
16 % des signalements relèvent de l'incurie, soit le double par rapport à 2015.

A l'analyse des situations étudiées, il s'avère nécessaire de prendre en compte l'aspect humain et l'accompagnement de la personne dans le respect de sa dignité. De telles interventions s'inscrivent donc dans la durée.

Les professionnels du champ social jouent un rôle essentiel dans le traitement de ces signalements.



5.2 Statut des occupants :



78 % des occupants des logements signalés « habitat dégradé » sont des locataires, se répartissant de la façon suivante :

- 78 % du parc privé
- 22 % du parc social.

22 % sont des propriétaires occupants.



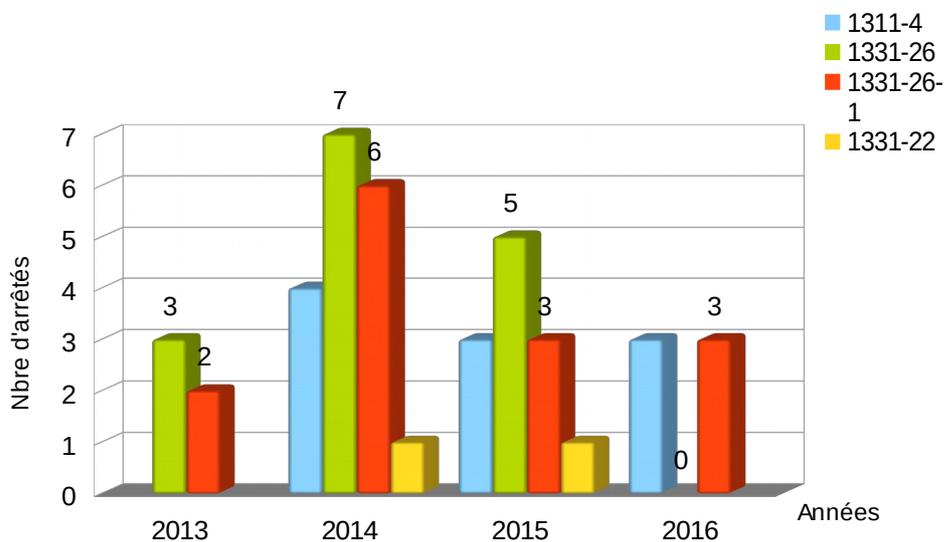
5.3.1 Les arrêtés Préfectoraux :

■ Danger sanitaire ponctuel (L 1311-4 du Code de la Santé Publique) :
procédure d'urgence = 3 arrêtés.

■ Insalubrité (L 1331-26 du Code de la Santé Publique) : pas d'arrêté en 2016.

■ Procédure d'urgence en cours d'insalubrité (L 1331-26-1 du Code de la Santé Publique) = 3 arrêtés.

■ Locaux inhabitables par nature (L 1331-22 du Code de la Santé Publique) : pas d'arrêté en 2016.



■ Pas d'arrêté d'insalubrité remédiable (L 1331-26 et suivants) en 2016 :

Pour plusieurs dossiers, il est apparu que le logement visité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) présentait les caractéristiques d'un logement insalubre. Toutefois, la procédure d'insalubrité auprès des services de la préfecture ne semblait pas adaptée à la situation sociale des occupants.

L'ARS instruit alors ces dossiers « à l'amiable » sans prise d'arrêté. En 2016, 11 dossiers étaient concernés par un traitement « amiable » de l'insalubrité, 8 sont toujours en cours d'instruction des années antérieures à 2016 soit un total de 19 dossiers.

5.3.2 Les arrêtés Municipaux :

Relevant de la sécurité publique (CCH), les informations sont difficiles à recueillir pour les procédures de péril auprès des maires et présidents d'EPCI. 6 arrêtés de péril ont été enregistrés au POLHI en 2016 dont 3 imminents et 3 ordinaires.

5.3.3 Le suivi des arrêtés :

Les arrêtés de police ont pour objet d'obliger les propriétaires de locaux insalubres ou dangereux à mettre fin aux désordres touchant à la salubrité ou à la sécurité des bâtiments ou locaux et à exécuter les mesures prescrites.

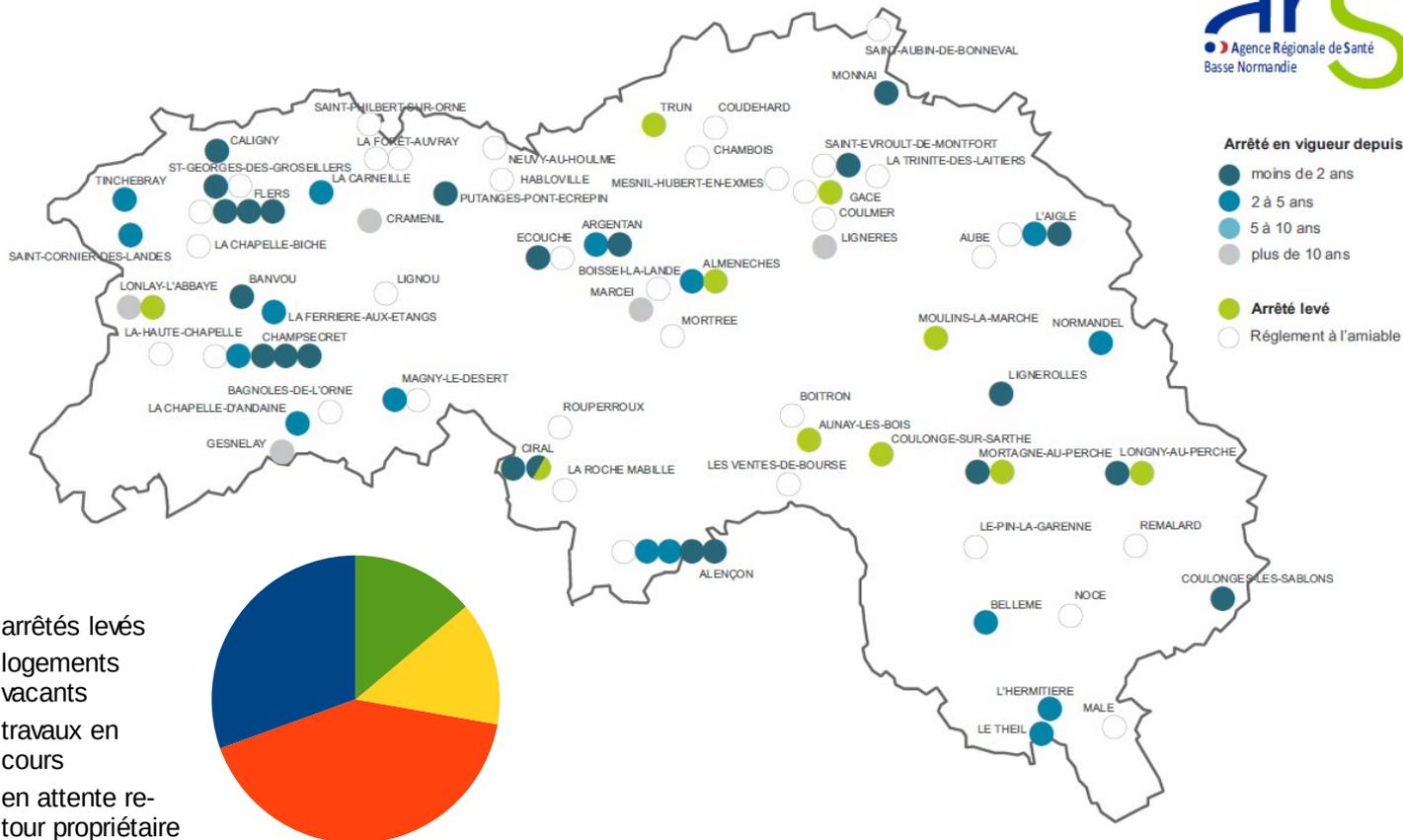
En cas de carence du propriétaire, l'autorité publique doit mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour assurer l'exécution de son propre arrêté et ainsi mettre fin aux désordres constatés.

Le suivi des arrêtés est indispensable dans la mesure où les servitudes d'un arrêté continuent à produire tous leurs effets de droit dès lors que l'arrêté n'est pas levé.

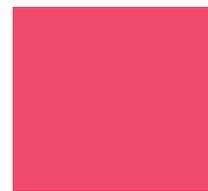
5.3.4 Les arrêtés d'insalubrité dans le département de l'Orne

Mise à jour 10 décembre 2015

46 arrêtés préfectoraux ont été pris depuis 2013.



- 11 arrêtés ont été levés.
- 15 logements sont vacants, pour lesquels aucun travaux n'a été réalisé. Des travaux sont en cours pour 5 dossiers.

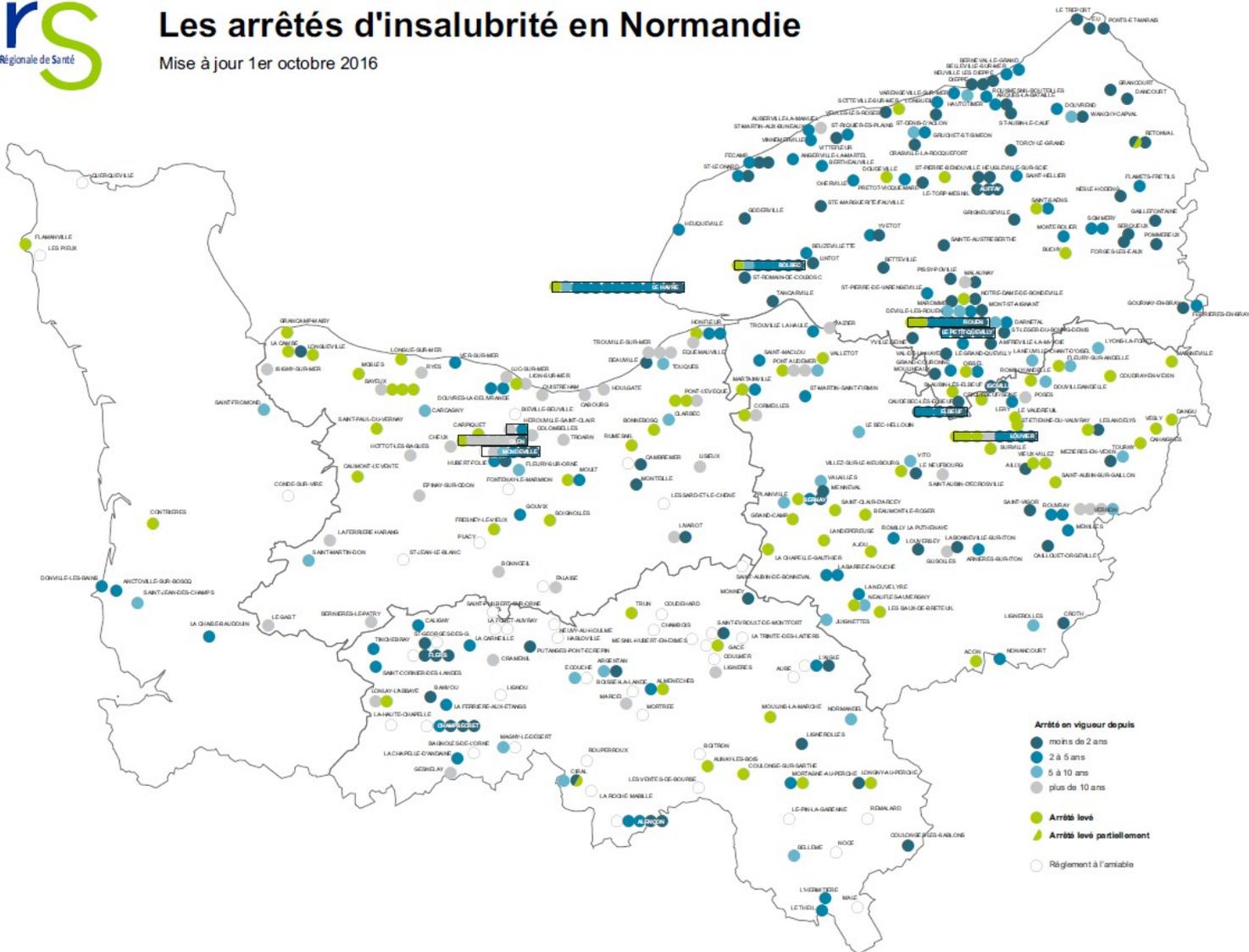


5.3.5



Les arrêtés d'insalubrité en Normandie

Mise à jour 1er octobre 2016



5.4 L'hébergement / le relogement des occupants :

La mise en œuvre des mesures de « polices spéciales » de l'habitat indigne par le maire et par le préfet sur des locaux d'habitation prend en compte la protection des occupants et l'obligation de relogement ou d'hébergement à la charge du propriétaire ou du bailleur.

L'autorité publique (le préfet ou le maire) est expressément tenue à l'obligation de reloger ou d'héberger les occupants en cas de défaillance du propriétaire ou du logeur.

En substitution à des propriétaires défaillants, la DDCSPP a procédé à 14 relogements au titre du contingent préfectoral en 2016.

5.5 La commission de conciliation :

La loi Alur a sensiblement modifié les dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs. Elle a notamment renforcé le rôle des commissions départementales de conciliation afin de favoriser un mode de règlement amiable des litiges.

La Commission De Conciliation (CDC) est compétente pour l'examen des litiges relatifs aux logements meublés et résultant de l'application des dispositions relatives aux loyers, aux congés, à l'état des lieux et du mobilier, au dépôt de garantie, aux charges locatives, aux réparations et aux caractéristiques de la décence.

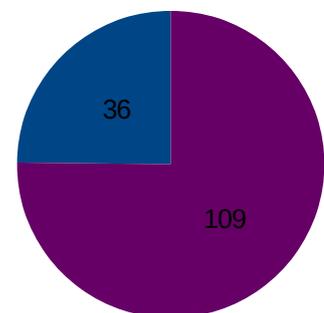
4 dossiers POLHI recevables ont été transmis à la DDCSPP pour conciliation. 1 dossier a été examiné et concilié en Commission de Conciliation en 2016. 1 dossier a été concilié hors CDC et 2 dossiers n'ont pas donné lieu à une conciliation.

5.6 Statut des dossiers au 31.12.2016 :

Durant l'année 2016, 145 nouveaux signalements ont été suivis par le POLHI :

- 36 dossiers ont été instruits et classés (travaux réalisés, départ des occupants...).
- 109 dossiers sont toujours en cours de traitement au terme de l'année.

■ Dossiers instruits et classés
■ En cours



Dossiers des années antérieures toujours en cours d'instruction :

- 2013 : 1
- 2014 : 5
- 2015 : 27



6- Traitement de la non décence

Tout logement mis en location doit répondre à l'ensemble des caractéristiques de décence (Loi SRU décret du 31 janvier 2002), le versement de l'aide au logement est conditionné à ses caractéristiques. La procédure est détaillée en page 16.

Les dossiers pour lesquels les occupants ne sont pas allocataires d'aides au logement sont instruits par la DDT et une mise en conformité est demandée au bailleur.

Une légitimité est donnée aux organismes payeurs des aides au logement (CAF, MSA) pour vérifier la conformité des logements, seuls sont concernés les logements bénéficiaires de l'allocation logement familial (ALF) ou l'allocation logement social (ALS).

La Loi ALUR (24 mars 2014) instaure le principe de la conservation de l'aide au logement afin d'inciter les bailleurs de logements non décents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité.

A réception d'un signalement du logement dégradé, la CAF demande un diagnostic technique de non décence auprès d'un opérateur professionnel expert du bâti habilité. La reconnaissance de la non décence par l'opérateur déclenche la conservation de l'aide au logement pendant 18 mois : le bailleur a 18 mois pour faire les travaux, le bailleur et le locataire sont informés que l'aide au logement n'est pas versée dans l'attente de la mise en conformité du logement. Le locataire a pour obligation de poursuivre le paiement de son loyer résiduel.

Lorsque les travaux sont réalisés dans le délai des 18 mois, une visite de contrôle est effectuée ; le constat de décence du logement permet la levée de conservation et le rappel de l'aide au logement. Le délai de la conservation de l'aide au logement peut être prolongé pendant 6 mois, renouvelable 1 fois. A défaut de réalisation des travaux, le droit à l'aide au logement est définitivement perdu, le logement n'ouvre plus droit à cette aide tant que le logement est non décent.

Chiffres clés de l'année 2016 pour la CAF :

27 dossiers signalés en 2016 ont été transmis à la CAF pour instruction.

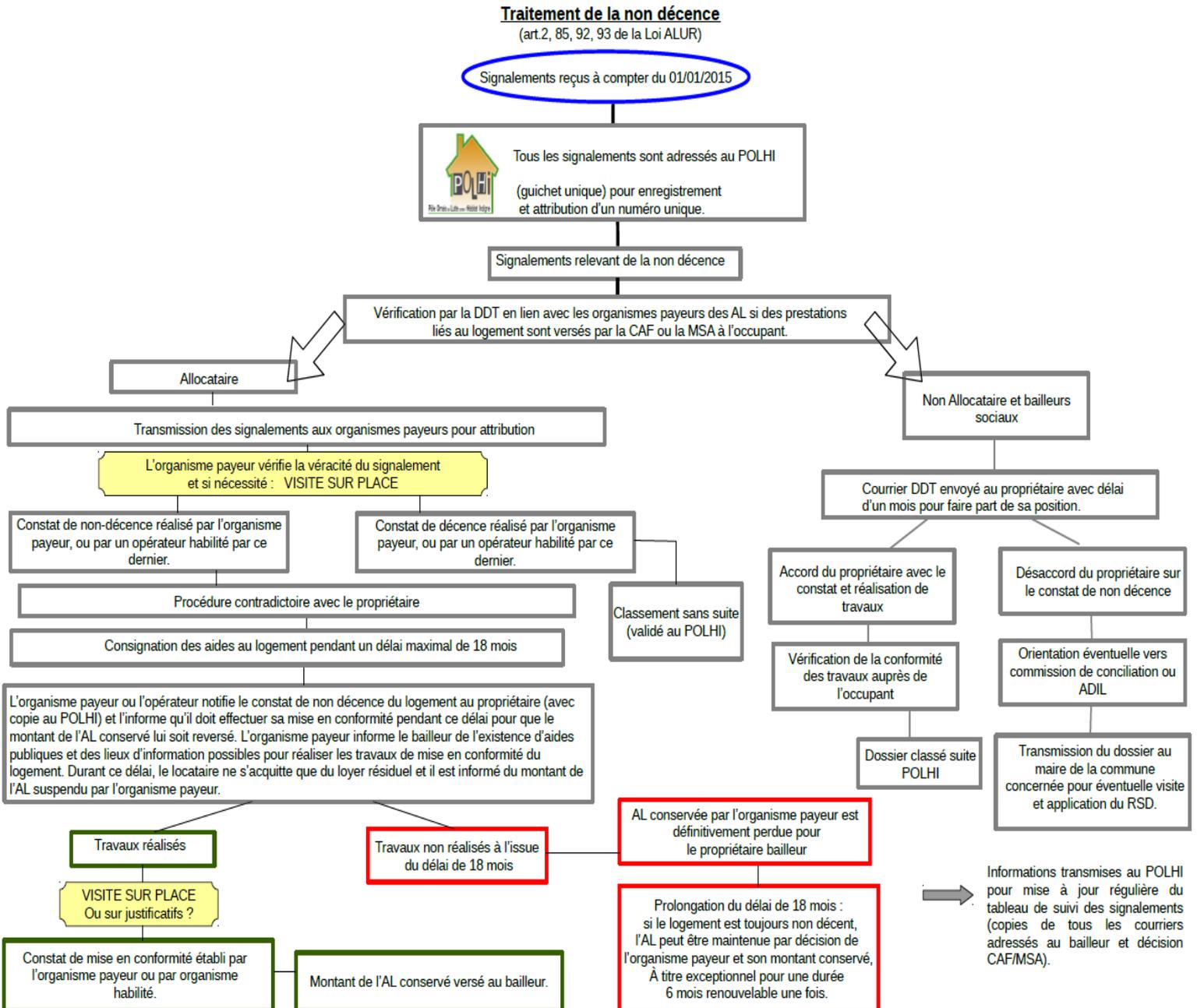
Nombre de constats de non décence : 17 dont 7 familles ont quitté le logement sans attendre la mise aux normes du logement.

Nombre de conservations mises en œuvre : 13

Nombre de levées de conservation : 4



Procédure de traitement de la non décence



7- Instruction des dossiers relevant de l'incurie

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL



Les situations d'incurie sont souvent complexes. Un travail partenarial est indispensable mobilisant de nombreux acteurs notamment les auteurs du repérage, les techniciens de l'habitat et de la salubrité, les professionnels du champ du social, du médical et du droit des personnes.

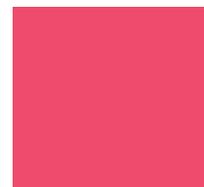


Comment l'action est-elle mise en œuvre ?

Suite à une augmentation des signalements relatifs à des situations d'incurie dans le département, une sensibilisation des collectivités et des partenaires a été réalisée par des réunions d'informations. S'appuyant sur les compétences de chacun un comité technique s'est réuni le 23 juin 2016 et un schéma d'intervention partenarial a été validé. Le but étant de formaliser et de coordonner les actions de chacun des partenaires afin de traiter de façon durable ces situations.

Réalisation des visites à domicile par les maires en première intervention, saisine de l'Agence Régionale de Santé pour la prise d'arrêté préfectoral (article 1311-4 du Code de la Santé Publique) si danger imminent pour la santé publique et éventuellement conduite de travaux d'office.

A la suite du désencombrement, un suivi de l'occupant est mis en place.





Objectifs ?

- Sensibiliser les acteurs pouvant contribuer au repérage des situations d'incurie (travailleurs sociaux, Service Départemental d'Incendie et de Secours, opérateurs, bailleurs...) ;
- Coordonner les actions des partenaires et introduire les Permanences d'Accès aux Soins de Santé dans le dispositif ;
- Éviter toute récurrence de l'occupant.



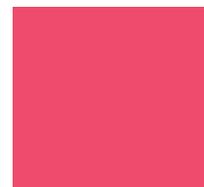
Difficultés rencontrées :

Refus des personnes concernées notamment pour la visite du domicile.



Points de vigilance :

Engager une relation de confiance avec l'occupant pour construire une démarche d'accompagnement.



Rapport d'activité de l'année 2016

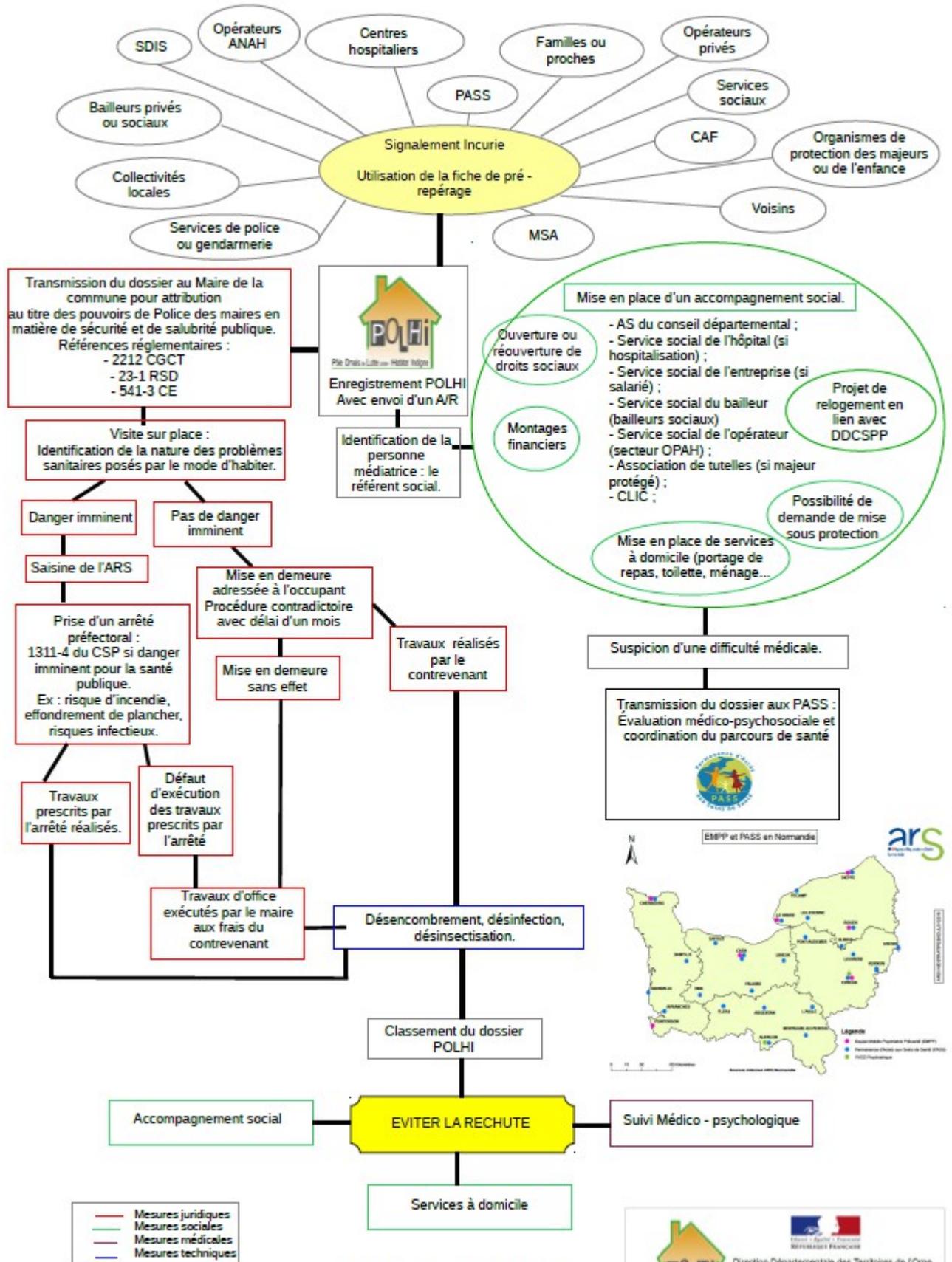


Schéma d'intervention partenarial
Traitement des situations d'incurie dans l'Orne.

8- Perspectives pour 2017 :

- Développement du repérage de l'habitat indigne
- Animer le réseau des EPCI et Pays pour promouvoir la lutte préventive contre l'habitat indigne.
- Bilan du transfert des polices spéciales aux présidents d'EPCI
- Développement du travail partenarial
 - avec les opérateurs de l'ANAH
 - avec les magistrats référents en matière de LHI, développement du lien avec les parquets, travail partenarial avec le service juridique de l'ARS sur cette thématique
- Développement du réseau régional LHI
- Suivi partenarial des dossiers
- Conduite de travaux d'office (si nécessaire)
- Organisation de comités de pilotage.
- Révision du protocole et du plan d'actions.

ANNEXES

Annexe 1 : fiche de pré-repérage

Annexe 2 : newsletter dihal 2016



ANNEXE 1 : Fiche de pré-repérage



Pôle Ornaïs de Lutte contre l'Habitat Indigne

Fiche de pré-repérage État du logement

Questionnaire rempli par :

Nom, Organisme :

Adresse :

Téléphone : Adresse Mail :

sur déclaration de l'occupant ou d'un tiers
en date du :

suite à la visite à domicile
en date du :

Questionnaire à renvoyer à : Pôle Ornaïs de Lutte contre l'Habitat Indigne
Direction départementale des territoires
Service Habitat et Construction / bureau Amélioration de l'Habitat
Cité administrative, place Bonet, BP 537
61 007 Alençon cedex
ddt-polhi@ome.gouv.fr
Tél : 02 33 32 51 70 – 02 33 32 51 55

Logement occupé par :

Adresse :

Téléphone :

Année de construction : avant 1949 après 1949

Nombre de personnes vivant au domicile : adultes enfants

Date (s) de naissance :

Signature

Statut d'occupation du logement :

Propriétaire occupant Locataire Occupant sans titre Sous – locataire Autre
Invariant fiscal du logement (numéro inscrit au dos de la taxe d'habitation ou sur le relevé de propriété) :

Si locataire :

Bail : oui non Date d'entrée dans les lieux :

Montant du loyer :€ Montant des charges :€

L'occupant bénéficie d'une aide au logement : oui non

Si oui : N° Allocataire : Organisme payeur des aides :

Type d'aides : ALF ALS APL

Montant aides / logement :€ Dette de loyer : oui non

Nom du propriétaire (ou gérant) :

Adresse :

Téléphone :

Description du logement : Maison Appartement

Nombre de pièces : Surface approximative :m²

Commentaire général :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Problèmes repérés dans le logement :

Suspicion incurie :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
----------------------------	------------------------------	------------------------------

Sanitaires – Équipements :			
Évier	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> dégradé
WC	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> dégradé
Salle d'eau	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> dégradée
Fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Raccordement tout à l'égout	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Autre	<input type="checkbox"/>		
Ballon d'eau chaude	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> dégradé
Date d'installation du ballon d'eau chaude :		
Raccordement eau potable :	<input type="checkbox"/> réseau public	<input type="checkbox"/> puits	

Mode de chauffage :				
<input type="checkbox"/> Absence				
<input type="checkbox"/> chauffage central	<input type="checkbox"/> Fuel	<input type="checkbox"/> Électrique	<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Bois
<input type="checkbox"/> Autre :				
Date d'installation :				
Observations :				
.....				
.....				
.....				

Installation électrique :	
<input type="checkbox"/> – de 10 ans.	
<input type="checkbox"/> + de 10 ans.	
Préciser l'état de l'installation	
<input type="checkbox"/> Compteur	<input type="checkbox"/> Fils
<input type="checkbox"/> Prises	
Observations :	
.....	

Bâti dégradé :	
<u>Gros œuvre :</u> <input type="checkbox"/> Murs fissurés <input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures dégradées Nombre :	<u>Toitures :</u> <input type="checkbox"/> Fuites <input type="checkbox"/> Couvertures précaires (tôles, papiers goudronnés) <input type="checkbox"/> Cheminée État général :
Type (bois, PVC) :	
<u>Intérieur :</u> <input type="checkbox"/> Absence ou insuffisance d'isolation <input type="checkbox"/> Absence ou insuffisance de ventilation Préciser les pièces et observations :	<input type="checkbox"/> Ventilation obstruée <input type="checkbox"/> Présence importante de moisissures
.....	
<u>Autres dégradations :</u>	
<input type="checkbox"/> Sols	<input type="checkbox"/> Peintures
<input type="checkbox"/> Plafonds	<input type="checkbox"/> Escalier
<input type="checkbox"/> Menuiseries intérieures	<input type="checkbox"/> Rampes
<input type="checkbox"/> Papiers peints	<input type="checkbox"/> Garde corps

Risque de danger :	Nature du risque :
<input type="checkbox"/> Immédiat	<input type="checkbox"/> Santé
<input type="checkbox"/> à moyen terme	<input type="checkbox"/> Sécurité

Commentaires :
.....

29 février 2016



La ministre du Logement et de l'Habitat durable dresse un premier bilan du plan hiver et prépare la sortie hivernale

Le 24 février 2016, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a dressé un premier bilan du plan hiver 2015/2016 aux côtés des principaux acteurs de l'hébergement et de la réinsertion sociale des sans-abri. Le plan hiver pour les sans-abri a fait l'objet d'une mobilisation d'une ampleur inégalée, avec notamment 10 000 places d'hébergement supplémentaires, qui s'ajoutent aux 110 000 places ouvertes toute l'année. Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, a notamment fait le lien avec le plan de réduction des nuitées hôtelières.

Plus d'infos : <http://goo.gl/zL6xJ9>

Plateforme nationale pour le logement des réfugiés : mode d'emploi

La Dihal vient de publier une plaquette d'information sur le fonctionnement de la plateforme nationale de logement des réfugiés, à destination des gestionnaires de centres d'hébergement qui accueillent notamment des réfugiés en recherche de logement. Elle fera l'objet d'une large diffusion. La plateforme est un outil nouveau dans le paysage institutionnel, il est donc important de communiquer vers les travailleurs sociaux qui suivent les réfugiés au quotidien et doivent convaincre les familles d'aller dans des logements pérennes, dans toute la France.

Consulter la plaquette : <http://goo.gl/6C6FwS>

Contact : vlasserre@developpement-durable.gouv.fr

Séance plénière de la Commission nationale consultative des gens du voyage

La Commission nationale consultative des gens du voyage s'est réunie le 3 février 2016, à Paris. Une séquence historique sur l'internement des nomades en France durant la Seconde guerre mondiale a été présentée à la Commission par l'historienne et archiviste Marie-Christine Hubert. L'élection des membres du bureau de la Commission représentant les élus, les associations et les personnalités désignées en raison de leurs compétences, s'est également tenue lors de cette séance.

Voir le programme de la séance : <http://goo.gl/fYxvYT>

Contact : nathalie.goyaux@developpement-durable.gouv.fr

Parution de l'étude sur les Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

L'étude «Place et rôle des FSL dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives» vient de paraître. Lancée conjointement en 2013 par la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement, l'Assemblée des départements de France et la Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP), l'étude est une première étape vers une réflexion collective sur le devenir des FSL, outils incontournables de lutte contre le mal-logement.

Télécharger l'étude : <http://goo.gl/SA9Fc1>

Contact : marie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr



Inclusion des populations roms : réunion des points de contacts nationaux à Bruxelles

Le 28 et le 29 janvier 2016, à Bruxelles, la Dihal a participé à la rencontre des points de contact nationaux roms, aux côtés des 28 pays membres de l'UE. Cette 8ème édition était consacrée à l'étude des modalités de suivi des stratégies nationales d'inclusion des populations roms et à l'examen de l'outil commun que souhaite mettre en place la Commission européenne. La France, qui rend régulièrement compte à la Commission européenne en matière d'anticipation et démantèlement de campements illicites, ainsi qu'en matière de politique relative aux gens du voyage, rendra son rapport dans les prochaines semaines.

Consulter le discours de la France : <http://goo.gl/fGwYDE>

Contact : manuel.demougeot@developpement-durable.gouv.fr



Premier ministre

ministère
du Logement et
de l'Habitat durable



Vidéo du débat «Bidonvilles : quelles alternatives au déni ?»

Organisé par Sciences Po et la Revue Projet, le débat « Bidonvilles : quelles alternatives au déni ? » s'est tenu le 19 janvier 2016 dans les locaux de Sciences Po, à Paris. Au cours du débat, Sylvain Mathieu a noté la « dynamique positive qui s'enclenche depuis environ deux ans » en matière de résorption des bidonvilles. Le délégué interministériel a également souligné le rôle de la Dihal qui est celui d'outiller les responsables pour des solutions alternatives et complémentaires à l'évacuation.

Consulter la vidéo : <http://www.revue-projet.com/artides/video-bidonvilles-une-evacuation-c-est-toujours-un-echec/>

Contact : manuel.demougnot@developpement-durable.gouv.fr



Lutte contre l'habitat indigne : les formations nationales 2016

Le calendrier du parcours de professionnalisation 2016 mis en place par le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne de la Dihal, avec l'appui des correspondants techniques, est désormais disponible. Destinées aux services de l'Etat (DDT, DDCS, ARS, ...) et aux collectivités locales dont les Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), les formations abordent tant les fondamentaux que les différents aspects de la lutte contre l'habitat indigne. Le réseau territorial de correspondants techniques s'est par ailleurs réuni du 18 au 20 janvier 2016 à Mâcon, à l'occasion d'une formation-action dédiée.

Plus d'infos : <http://goo.gl/LK9HBM>

Contact : denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr

42ème atelier de la Dihal sur les projets d'innovation sociale

Le 4 février dernier à Paris près d'une centaine de participants ont assisté au 42ème atelier de la Dihal sur le thème « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement ». Ce fut l'occasion de revenir sur les projets d'innovation sociale financés en 2013, 2014 et 2015. Les ateliers organisés l'après-midi ont permis de dresser un panorama des bonnes pratiques et d'échanger sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projet.

Plus d'infos : <http://goo.gl/hNI2c3>

Contact : sami.chayata@developpement-durable.gouv.fr

21ème rapport sur le mal-logement en France

La Fondation Abbé Pierre a remis son 21ème rapport sur l'état du mal-logement en France, le jeudi 28 janvier dernier, à Paris. Cette journée fut l'occasion de revenir sur les dispositifs portés par la Dihal et notamment sur le succès du programme « Un chez-soi d'abord », qui cible les personnes sans-abri les plus fragiles, souffrant de troubles psychiques, et sur le dispositif d'intermédiation locative Solibail, dont la troisième campagne de communication a débuté en février.

Télécharger le 21ème rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France : <http://goo.gl/unOux5>

Nouvel organigramme de la Dihal

Le nouvel organigramme de la dihal qui traduit notamment les nouvelles missions de la délégation (Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées, plateforme nationale pour le logement des réfugiés, secrétariat et animation de la Commission nationale consultative des Gens du voyage) est en ligne.

Consulter l'organigramme : <http://goo.gl/OK3hgK>

Agenda

Jeu 3 mars 2016 à Paris

43ème atelier de la Dihal sur le thème « L'habitat partagé : une forme alternative aux dispositifs d'hébergement et de logement ? »

Liens d'inscription : <https://dihal.wufoo.eu/forms/43ame-atelier-de-la-dihal/>

Mardi 29 mars 2016 à Paris

Restitution organisée par la Dihal autour de deux études sur les bidonvilles et sur l'application de la circulaire du 26 août 2012

Liens d'inscription à venir

Jeu 7 avril 2016 à Paris

44ème atelier de la Dihal sur le thème « Protéger les occupants d'habitat insalubre ou dangereux – Comment héberger et reloger les occupants ? »

Arrivée à la Dihal

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de l'équipe :

Thibault Le Gonidec de Kerhalec
Chargé de mission plan migrants



S'inscrire ou se désinscrire à la lettre d'information de la Dihal

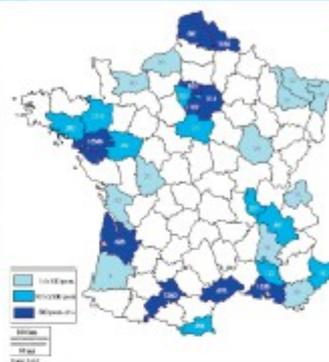
➔ Cliquez ici : <https://goo.gl/FjPoa1>

12 juillet 2016

Un meilleur suivi des implantations de campements et bidonvilles pour une politique plus efficace

Au cours du mois de juin, la Dihal a réuni ses instances de suivi et de pilotage relatives à la résorption des campements illégitimes et bidonvilles. Ces réunions ont notamment été l'occasion de partager les résultats du 7ème recensement des campements illégitimes, bidonvilles et grands squats réalisé en avril 2016 et qui fait état de 17 510 personnes recensées sur 569 sites. Au cours de ces réunions a également été présentée une nouvelle instruction du 8 juin 2016 adressée aux préfets concernant l'information sur les opérations de démantèlement de campements illégitimes. Cette instruction signée du Dihal et du Secrétaire général du ministère de l'intérieur demande à ce que soient remontées les informations relatives aux évacuations réalisées sur les territoires, au travers d'une fiche de suivi à transmettre le jour de l'opération. Ce suivi devrait notamment permettre d'obtenir une meilleure observation dynamique et stabilisée du phénomène des campements illégitimes.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/IzWCGg>
Contact : manuel.demougout@developpement-durable.gouv.fr



Vers une évolution majeure du statut des Gens du voyage ?

Adopté mercredi 6 juillet en lecture unique à l'assemblée nationale (en procédure accélérée), le projet de loi Egalité et Citoyenneté comporte des mesures spécifiques relatives au statut et à l'habitat des voyageurs. Ce projet de loi reprend pour l'essentiel les dispositions de la proposition de loi initialement portée par Dominique Raimbourg, député de la Loire-Atlantique et président de la Commission nationale consultative des Gens du voyage, en particulier l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 qui débouchera notamment sur la disparition des titres de circulation et du quota limitant à 3% la population des voyageurs dans une commune donnée. Voté mercredi 6 juillet à l'Assemblée nationale, le texte sera discuté prochainement au Sénat et devrait être adopté définitivement dans les prochains mois.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/w8CBAX>
Contact : nathalie.goyaux@developpement-durable.gouv.fr



Une nouvelle traduction concrète du programme d'humanisation des centres d'hébergement

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a inauguré lundi 27 juin le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Quai de Metz dans le 19ème arrondissement de Paris. Géré par l'association Emmaüs Solidarité, le centre a bénéficié en 2014 et 2015 du programme d'humanisation piloté par la Dihal en lien avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le ministère du Logement (DHUP) et le ministère des Affaires sociales (DGCS). Lancé en 2008, le programme d'humanisation est doté d'une enveloppe annuelle de 10 millions d'euros, avec pour objectif d'améliorer significativement la qualité de l'accueil dans les centres d'hébergement. En 2015, après 6 ans de mise en œuvre, le programme a permis notamment de favoriser les chambres individuelles (passées de 34% à 42% de la capacité totale) et un équipement de ces chambres plus fréquent en sanitaires et blocs cuisine.

Lire l'article complet sur le site du ministère de logement : <http://goo.gl/UQZSt>



L'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de prison

Une nouvelle circulaire interministérielle relative à la coordination entre les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention, signée le 13 mai 2016, est parue le 3 juin dernier au Journal officiel. Les SPIP, services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, contribuent à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, et sont en charge de préparer la sortie des personnes incarcérées. L'objectif de la circulaire, signée conjointement par la ministre du Logement et de l'habitat durable et le ministre de la Justice, est de fixer les modalités de travail et de coordination territoriale entre les SPIP avec les SIAO qui recensent les places d'hébergement et les logements disponibles sur leur territoire.

Consulter la circulaire sur le site Légifrance : <http://goo.gl/wEKSGY>
Contact : benoit.jinot@developpement-durable.gouv.fr



3^{ème} réunion nationale des coordonnateurs départementaux du plan migrants

La troisième réunion d'information et d'échanges avec les coordonnateurs départementaux en charge de l'accueil des réfugiés s'est tenue le 6 juillet 2016 à Paris. Elle a notamment permis de faire le point sur le nouveau programme européen de réinstallation, issu de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie du 18 mars 2015. D'ici septembre 2017, 6 000 syriens sous protection du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) dans les camps de Turquie sont attendus en France (auxquels s'ajoutent 4375 personnes qui seront accueillies des camps du Liban et de Jordanie). La Dihal est chargée d'organiser leur orientation vers le logement via la plateforme nationale opérée par le GIP Habitat et interventions sociales.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/xzrHdb>
Contact : thibault.legonidec@developpement-durable.gouv.fr



46^{ème} atelier de la Dihal : le logement des jeunes

Le 22 juin dernier à Paris, la Dihal a organisé son 46^{ème} atelier sur le thème du logement des jeunes. La journée a été l'occasion de présenter les résultats de l'étude sur l'amélioration de l'accès au logement des jeunes, pilotée par la Dihal et réalisée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Dix-huit initiatives locales ont été étudiées au cours de l'étude. Trois d'entre elles ont été présentées au cours de l'atelier : une offre de colocations sociales à Rosny-sous-Bois au sein du parc d'Osica, le dispositif LogiJeunes dans le Haut-Rhin, et une étude sur le logement des jeunes réalisée par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Ile-de-France sur le Grand-Paris. L'expérimentation "Boussole des droits", plateforme d'information collaborative, une des mesures du plan « priorité jeunesse », pilotée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a également été présentée.

Lire l'article complet et consulter les présentations sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/P3k8mc>
Contact : anne.cinget@developpement-durable.gouv.fr

L'appel à projet de la Cilpi en accompagnement du traitement des foyers de travailleurs migrants : 8,2 millions d'euros en 2016

En parallèle du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM) engagé en 1997 et qui finance la mutation des anciens foyers en résidences sociales, la Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (Cilpi), rattachée à la Dihal par décret de juillet 2015, lance chaque année un appel à projets national destiné aux gestionnaires de foyers et de résidences sociales issues de ces foyers, ainsi qu'aux associations intervenant auprès des résidents. Cet appel à projet peut financer d'une part les « surcoûts » liés aux travaux de transformation des foyers, d'autre part l'accompagnement social des résidents ou enfin l'équipement des lieux en mobilier adapté. Ainsi pour l'année 2016 ce sont 8 millions d'euros de subventions qui ont été octroyés.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/A45fw9>
Contact : omar.darani@developpement-durable.gouv.fr



Bruxelles : Conférence sur le « logement d'abord » en Europe

La Dihal a participé à la « Conférence sur le Logement d'abord en Europe – Dernières avancées pour la politique et le terrain » qui s'est tenue le 9 juin 2016 à Bruxelles. La conférence a été organisée par le Service public fédéral belge de programmation intégration sociale, par le programme « Housing First Belgium », et par la Feantsa (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri). Les 400 acteurs présents ont échangé autour des pratiques professionnelles innovantes en matière de Logement d'abord et ont élaboré des recommandations à l'adresse des décideurs publics et des organismes privés engagés dans la lutte contre l'exclusion...

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/Zs3Nvn>
Contact : pascale.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr

Lutte contre l'habitat indigne et informel en outre-mer : le vade-mecum

Les modalités de la lutte contre l'habitat indigne ont été profondément modifiées dans les outre-mer par la loi du 23 juin 2011 dite loi Letchimy relative aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer. Le vade-mecum de la lutte contre l'habitat indigne et informel dans ces territoires vise à clarifier les dispositions issues de cette loi (et ses décrets d'application) et à tirer les enseignements des premières actions engagées.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <http://goo.gl/LUBMHM>
Contact : susanne.kullig@developpement-durable.gouv.fr

Agenda

Vendredi 8 juillet à Paris : Comité technique de la commission nationale consultative des Gens du voyage : élection des membres du 4^{ème} collège

Mardi 12 juillet 2016 à Paris : Comité de pilotage national "prévention des expulsions", en présence d'Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable

Mercredi 13 juillet 2016 à Nantes : Présentation des maquettes des 8 projets lauréats du concours Minimaousse 6, dont la Dihal est partenaire à l'École du Bois de Nantes ► En savoir plus : <http://goo.gl/Gkou7m>

Jeudi 15 septembre 2016 à Paris : 47^{ème} atelier de la Dihal sur le thème « Traiter l'habitat indigne : La 'boite à outils' est-elle efficace ? L'avis des maires » ► Pour vous inscrire à l'atelier : <https://goo.gl/nAeqQj>

28 septembre 2016

à la Une...

Signature de la charte « Culture-Gens du voyage et Tsiganes de France »

La Commission nationale consultative des Gens du voyage (CNCGDV), réunie en séance plénière jeudi 22 septembre sous la présidence de Dominique Raimbourg, s'est conduite avec la signature de la charte « Culture-Gens du voyage et Tsiganes de France », par Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, Dominique Raimbourg et neuf associations de voyageurs. Le groupe de travail « mémoire » s'est ensuite réuni dans l'après-midi pour poursuivre la préparation de la cérémonie nationale d'hommage de l'État aux « nomades » internés pendant la seconde guerre mondiale, qui se tiendra le 29 octobre 2016 à Montreuil-Bellay.

Le communiqué de presse relatif à la signature de la charte : goo.gl/g8B0mi

Plus d'infos sur la Commission : goo.gl/z74S5r

Contact : nathalie.goyaux@developpement-durable.gouv.fr



De gauche à droite : Dominique Raimbourg, président de la CNCGDV, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement.

47ème atelier de la dihal

Le jeudi 15 septembre 2016 à Paris se tenait le 47ème atelier de la Dihal sur le thème « Traiter l'habitat indigne : La boîte à outils est-elle efficace ? L'avis des maires ». Cet atelier d'échanges a réuni 120 personnes pour débattre avec des maires de leur politique et de leur stratégie de traitement des situations d'habitat indigne sur leurs communes de Saint-Flour, Joinville en Haute-Maine et Villiers-le-Bel.



Chaque collectivité a insisté avec pédagogie sur sa définition d'un projet global prenant en compte notamment les aspects d'habitat dégradé, les difficultés sociales et économiques des habitants, l'importance du maintien et du développement des services et commerces.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/9kky86

Contact : michel.polge@developpement-durable.gouv.fr

Réunion du comité de suivi des CAO

Le 20 septembre, la Dihal a participé à une réunion du comité de suivi des centres d'accueil et d'orientation (CAO) en présence de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur et Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable. Le comité a défini les conditions de mise en oeuvre de la prochaine évacuation du campement de la lande de Calais, qui constituera une opération d'ordre humanitaire approuvée par les associations. Les ministres ont par ailleurs salué l'engagement des associations et des préfetures qui ont orienté et accompagné 5 638 personnes depuis près d'un an. La plateforme nationale de logement des réfugiés, pilotée par la Dihal, participe à la fluidité de l'ensemble du dispositif de logement des réfugiés sur le territoire.

Le communiqué de presse : goo.gl/F4fsBN

Contact : vlasserre@developpement-durable.gouv.fr

Prévenir les expulsions locatives : Emmanuelle Cosse réunit le premier comité de pilotage

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a réuni au cours de l'été le premier comité de pilotage du plan national de prévention des expulsions locatives lancé le 29 mars dernier. Issu du rapport de Modernisation de l'Action Publique d'août 2014 sur l'évaluation de la prévention des expulsions locatives, ce plan interministériel est piloté par la Dihal en lien avec les différents ministères et organismes concernés. Les services de l'État et les acteurs associatifs impliqués ont échangé sur les premières réalisations du plan et sur les chantiers prioritaires pour les mois à venir.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/3FdTWz // Contact : benoit.linot@developpement-durable.gouv.fr



Concours Minimaousse 6 : le projet d'habitat temporaire "Wood stock" sélectionné pour une adaptation grandeur nature

Le 15 septembre dernier, le jury de Minimaousse 6, dont la Dihal est partenaire, a décerné le prix spécial du concours au projet "Wood stock" de Fabien le Goff et Cédric Jenin, étudiants à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes. Sélectionnés parmi 8 lauréats désignés en mars dernier, le projet d'habitat temporaire fera l'objet d'un prototype fonctionnel grandeur nature. "Wood stock" se compose de modules de bois usinés et encastrables, faciles à monter et à démonter. Le jury a récompensé l'effort esthétique du projet, l'innovation technologique et le statut du logement qui offre un habitat noble, fonctionnel permettant des configurations multiples pouvant s'adapter aux typologies des familles et au terrain d'accueil.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/wQp5Wx

Contact : dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr

14 propositions pour faciliter l'accès au logement des jeunes

Dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse qui se réunit chaque année depuis 2013, la Dihal a constitué un groupe de travail sur le thème « faciliter l'accès au logement des jeunes ». Animé en partenariat avec la DHUP (ministère du Logement), la DGCS (ministère des Affaires sociales) et la DJEPVA (ministère de la Jeunesse), il réunit de nombreux acteurs concernés par le logement des jeunes, qu'il s'agisse de représentants de l'Etat, d'associations, d'acteurs du logement et de l'insertion ou encore de représentants des jeunes. C'est dans ce cadre que la Dihal a lancé une étude menée par le Cerema visant à valoriser les initiatives et projets locaux participant à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes. Au-delà d'une capitalisation et valorisation, elle a produit une réflexion commune et a permis l'élaboration de 14 propositions autour de 4 grands thèmes (la connaissance des besoins, la gouvernance et l'élaboration de stratégies locales, l'accompagnement et la production d'une offre diversifiée).

Consulter l'étude : goo.gl/mFWXkK

Contact : cecilie.cristia-leroy@developpement-durable.gouv.fr



Améliorer l'accès au logement des jeunes

Des initiatives locales aux propositions

Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants : la Cilpi visite des structures parisiennes

Le 24 août 2016, la Cilpi (Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées) s'est rendue dans plusieurs foyers de travailleurs migrants (FTM) et résidences sociales gérées par Adoma à Paris. Cette journée a permis aux représentants de la Cilpi de rencontrer les responsables de structures et échanger sur les problématiques locales liées au plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/GFdrj

Contact : sandra.dauNIS@developpement-durable.gouv.fr

Campements : un programme d'insertion par l'emploi dans l'Essonne

Le 13 septembre 2016, à la Maison des associations d'Evry, 16 adultes vivant dans des campements ont participé à un "job dating" organisé par la Plateforme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des populations vivant en campement et bidonville d'Ile-de-France, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne et la Commune de Ris-Orangis. A la dé 10 postes en contrat d'insertion et une entrée dans la base-vie en habitat temporaire de Ris-Orangis.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/W702H

Contact : amaria.sekouri@developpement-durable.gouv.fr

2ème réunion du groupe de travail sur la pair-aidance

La Dihal a organisé le 21 septembre 2016 la deuxième réunion du groupe de travail sur la pair-aidance (entraide ou support entre personne ayant vécu des expériences similaires). Le groupe de travail a réuni des acteurs de six programmes soutenus par la délégation autour de cette question (dont une vingtaine de travailleurs pairs) mais aussi des membres du Conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA), des chercheurs, institutionnels et responsables associatifs. Il a permis de dégager les principaux enjeux relatifs à cette question et qui feront l'objet d'un atelier de la Dihal dans le courant du premier semestre 2017.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/QW8F0m // Contact : pascal.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr

Élection de nouveaux délégués du CCPA

Le 15 septembre 2016, la Dihal a participé à la réunion plénière du CCPA (Conseil consultatif des personnes accueillies / accompagnées) qui s'est tenue à Paris dans les locaux de la Fondation de l'Armée du salut. La réunion, sur le thème de l'accompagnement des femmes en situation de précarité, a été marquée par l'élection de 8 nouveaux délégués, élus pour 1 an. Leur rôle est de veiller à la réalisation des objectifs du CCPA et d'être les porte-paroles de celui-ci dans leurs régions respectives. Le CCPA est une instance soutenue par la Dihal qui permet la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le site internet du CCPA : <http://www.ccpa-ccpa.org/> // Plus d'infos sur les élections des délégués : goo.gl/MIMMjR

Contact : cecilie.cristia-leroy@developpement-durable.gouv.fr

Agenda

Mardi 27 au Jeudi 29 septembre à Nantes : 77ème congrès de l'union sociale pour l'habitat « HLM : l'innovation pour tous, être acteur d'un monde qui change »

Judi 6 octobre à Paris :
48ème atelier de la Dihal sur le thème

« Les foyers de travailleurs migrants :
quoi de neuf pour les anciens ? »

Cet atelier sera l'occasion de présenter des extraits du film « Perdus entre deux rives » de Rachid Oujdi et du travail photographique de Luc Jonnepin « Chibanis, la question »

► Inscriptions : goo.gl/LkJYt



Lundi 10 octobre 2016 à Paris : Comité de pilotage national « Logement des personnes sortant de prison »

Lundi 17 octobre 2016 à Paris : Intervention de l'équipe « Un chez-soi d'abord » de Paris au conseil local de santé mentale de la mairie du 13ème arrdt

Samedi 29 octobre 2016 à Montreuil-Bellay : Cérémonie nationale d'hommage de l'État aux « nomades » internés à l'occasion du 70ème anniversaire de la libération du dernier camp d'internement de nomades en France

Judi 3 septembre 2016 à Paris : 48ème atelier de la Dihal sur le thème « Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement »

Arrivées

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de l'équipe (de gauche à droite) :

Amandine Bertrand
et Pierre Meaux
Chargés de mission « Plan migrants »

Sébastien Cornu
Chargé de mission à la Cilpi



S'inscrire ou se désinscrire à la lettre d'information de la Dihal

► Cliquez ici : <https://goo.gl/FjPoa1>

28 novembre 2016



Hommage aux nomades internés en France entre 1940 et 1946

Le Président de la République s'est rendu le samedi 29 octobre 2016, à Montreuil-Bellay (49), à l'occasion de l'hommage national aux nomades internés en France entre 1940 et 1946, en présence d'Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable et de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire. **Le Président a reconnu la responsabilité de la France dans l'internement de milliers de nomades entre 1940 et 1946**, dont plus de 3 000 dans l'ancien camp d'internement de Montreuil-Bellay. Lors de la cérémonie d'hommage, une œuvre commémorative de l'artiste-céramiste Armelle Benoît a été inaugurée où sont gravés 473 patronymes de personnes internées dans ce camp. La journée, qui a rassemblé près de 1000 personnes, dont une majorité de voyageurs, a été organisée par la Dihal et la préfecture du Maine-et-Loire, la municipalité de Montreuil-Bellay et la Commission nationale consultative des Gens du voyage (CNCGDV), qui a été à l'initiative de cet hommage.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/EeEzYS>
Contact : nathalie.goyaux@developpement-durable.gouv.fr

Plan d'hébergement hivernal : Emmanuelle Cosse annonce des crédits supplémentaires pour la fin de l'année

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a mobilisé les préfets de région sur la mise en œuvre du plan d'hébergement hivernal 2016-2017. Sur la base de sa circulaire du 27 octobre, la Ministre a fait le point avec chaque préfet de région sur les actions nécessaires pour que **toute personne en détresse se voie proposer une solution d'hébergement digne en période hivernale** partout en France, et annoncé un engagement supplémentaire de l'Etat de plus de 100 millions d'euros d'ici la fin du mois pour y parvenir.

Lire l'article sur le site du ministère du Logement : <https://goo.gl/CHNlcr> // Contact : benoit.jinot@developpement-durable.gouv.fr

Le programme « un chez-soi d'abord » s'exporte au Japon

Début novembre, la Dihal s'est rendue au Japon pour suivre le programme expérimental « Housing first » qui propose un logement aux personnes sans abri souffrant de troubles mentaux ou d'addictions. La délégation est intervenue lors des rencontres organisées avec les autorités japonaises ainsi qu'à deux colloques (à Tokyo et à Osaka) qui ont regroupé plus de 200 professionnels médico-sociaux. L'objectif était de **partager les enseignements de l'expérimentation française du programme « Un chez-soi d'abord » et les résultats obtenus** (après 4 ans, 85% des personnes suivies sont toujours dans le logement). Au Japon, de premiers résultats encourageants ont montré la faisabilité du programme et un développement à plus grande échelle est envisagé.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/Yh4Nqi> // Contact : pascale.stecahan@developpement-durable.gouv.fr



Prochaine Journée interrégionale des PDLHI du Nord-Ouest le jeudi 19 janvier 2017 à Rennes

La Dihal poursuit son accompagnement des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne au plus près du terrain en organisant une nouvelle manifestation. Une **journée inter-régionale des PDLHI (pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne) des 4 régions du Nord-Ouest de la France est ainsi programmée à Rennes le 19 janvier 2017**. Cette journée sera l'occasion d'échanger sur l'actualité de la lutte contre l'habitat indigne et sur les diverses expériences et bonnes pratiques des pôles des vingt départements des régions Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire. La matinée sera consacrée au fonctionnement des pôles départementaux, avec des présentations relatives au pilotage des PDLHI par le corps préfectoral, à l'apparition des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) parmi les acteurs de la LHI, au lien avec la Justice. L'après-midi sera dédiée aux outils de la lutte contre l'habitat indigne, notamment le suivi des arrêtés et le travail en amont : bonnes pratiques, consignation des allocations logements en cas de non-décence, nouveaux outils pour travailler sur les copropriétés dégradées. Le **mercredi 18 janvier en seconde moitié d'après-midi** seront proposées **des visites de terrain ou d'opérations locales**.

Inscriptions et programme : <https://goo.gl/2o8kgr> // Contact : michel.polge@developpement-durable.gouv.fr



@dihal_hl : Suivez désormais la Dihal sur twitter !

Retrouvez les derniers événements, les informations sur l'action de la Délégation et de ses partenaires, ainsi que des actualités liées aux champs de l'hébergement et de l'accès au logement. // www.twitter.com/dihal_hl



Premier ministre

ministère
du Logement et
de l'Habitat durable

Retour sur les 48^{ème} et 49^{ème} atelier de la Dihal

Les foyers de travailleurs migrants : quoi de neuf pour les anciens ?

Le jeudi 6 octobre 2016, à Paris se tenait le 48^{ème} atelier de la Dihal qui a réuni 110 personnes (majoritairement des gestionnaires de foyers ou de résidences sociales et des associations). Animé par la Commission interministérielle du logement des populations immigrées (Cilpi), cet atelier avait pour objectif de faire le point sur les **propositions et actions améliorant les conditions de vie des résidents âgés immigrés** arrivés pour la plupart durant les « trente glorieuses ». On estime à environ 35 000, le nombre d'anciens travailleurs âgés de plus de 65 ans, vivant dans des foyers ou des résidences sociales. Se pose donc la question de leur vieillissement, ainsi que de leur accès aux droits sociaux et aux soins.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/ZVfmjV>

Contact : sandra.daunis@developpement-durable.gouv.fr



Organiser la sortie de détention : de la prison vers le logement

Ce 49^{ème} atelier de la Dihal a porté sur l'application dans les territoires de la circulaire SPIP/SAO (Services pénitentiaires d'insertion et de probation / Services intégrés d'accueil et d'orientation), publiée le 13 mai dernier. La circulaire a pour objectif **l'amélioration de la prise en charge des personnes sortants de détention** en leur permettant d'accéder immédiatement à un logement ou à un hébergement. Aujourd'hui, c'est un millier de personnes qui sort tous les mois de détention, sans solution d'hébergement. L'enjeu de la circulaire, qui résulte d'une collaboration interministérielle, sous l'égide de la Dihal, est la **continuité de la prise en charge, la réinsertion sociale effective et par là-même, la prévention des récidives**.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/gJ8ND>

Contact : benoit.linot@developpement-durable.gouv.fr



Réunion du groupe de travail "Prévention des expulsions locatives en amont du jugement"

Dans le cadre du **plan interministériel de prévention des expulsions locatives**, lancé en mars dernier, 3 groupes de travail ont été mis en place pour proposer des pistes d'intervention à tous les niveaux de la procédure d'expulsion et trouver des solutions dès les premiers signes de difficultés de paiement des locataires. Le pôle national de prévention des expulsions de la Dihal a organisé la première réunion du groupe de travail consacré à la **prévention des expulsions locatives en amont du jugement** le mercredi 9 novembre 2016 à Paris. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement des dispositifs actuels et plus spécifiquement d'apporter une aide aux Ccapex - Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, en charge de la coordination et du pilotage la stratégie de prévention des expulsions - dans le cadre du traitement des signalements réalisés par les huissiers, en amont du jugement.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : <https://goo.gl/qmMt6Z> // Contact : benoit.linot@developpement-durable.gouv.fr

Participation à la 12^{ème} réunion plénière du Cahrom à Strasbourg

Les 15 et 16 novembre dernier, le délégué interministériel, Sylvain Mathieu, a participé à Strasbourg au Conseil de l'Europe à la 12^{ème} réunion plénière du Cahrom, le groupe des experts nationaux sur les questions relatives aux populations « roms ». A cette occasion, le Dihal est revenu sur la récente cérémonie d'hommage national de reconnaissance de la **responsabilité de la France dans l'internement des nomades et tsiganes** entre 1940 et 1946. Cet hommage national a été positivement salué par le Conseil de l'Europe. La participation du Dihal a permis en outre de valoriser les positions de la France sur plusieurs points, notamment **l'approche universaliste française sur les questions "roms" ou encore les avancées récentes de la politique française sur les gens du voyage**. La prochaine réunion du Cahrom aura lieu en avril prochain en République tchèque. La Dihal participera également à une visite d'étude thématique du Cahrom en Espagne en décembre prochain.

Contact : manuel.demougnot@developpement-durable.gouv.fr

Lutte contre l'habitat indigne : retour sur le nouveau module de formation dédié aux copropriétés

Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne a développé cette année un **nouveau module de formation sur les spécificités du traitement de l'habitat indigne en copropriété, à destination des services de l'Etat et des collectivités**. Le programme de la formation a été élaboré avec l'appui de l'Anil (Agence nationale pour l'information sur le logement) et de Julien Vazieux, correspondant technique à Plaine Commune. La première formation s'est tenue au CVRH de Paris les 14 et 15 novembre 2016 avec la participation de l'Adil 93. Elle aborde aussi bien les copropriétés fonctionnant de façon normale que les copropriétés désorganisées ou inorganisées, que l'on retrouve dans de nombreux quartiers anciens. Sont abordées à la fois la question de la mise en œuvre des polices de l'habitat indigne sur parties communes et l'action publique visant à la nomination d'un administrateur provisoire par les TGI. Des exemples et études de cas permettent d'approfondir les questionnements auxquels sont confrontés les services.

Contact : denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr

Agenda

Mardi 29 novembre au Kremlin-Bicêtre (94) : 10^{ème} journée nationale sur l'accueil des gens du voyage

► Plus d'infos : <https://www.idealconnaissances.com/journee-gensduvoyage>

Mercredi 30 novembre à Dijon (21) : Intervention lors des 16^{èmes} rencontres nationales de l'Unaf

Judi 1^{er} décembre 2016 à Paris : Intervention lors de la journée régionale de l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (Afil)

Vendredi 2 décembre 2016 à Besançon (25) : Rencontre avec le préfet du Doubs et les services déconcentrés de l'Etat

Lundi 5 décembre à Marseille (13) : Rencontre avec le préfet des Bouches-du-Rhône et les services déconcentrés de l'Etat

Mercredi 7 décembre à Paris : 12^{ème} réunion du comité de pilotage interministériel de suivi de la mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des démantèlements de campements illicites, organisé par la Dihal

Judi 8 décembre à Paris : 50^{ème} atelier de la Dihal sur le thème « Bidonvilles : réalités mondiales, réalités françaises »

► Pour vous inscrire à l'atelier : <https://goo.gl/XZg1a>

Vendredi 9 décembre à Paris : Séance plénière de la Commission nationale consultative des gens du voyage

S'inscrire ou se désinscrire à la lettre d'information de la Dihal ➔ Cliquez ici : <https://goo.gl/FjPoa1>

30 décembre 2016



De gauche à droite : Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, Cécile Crista-Leroy, adjointe au délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, Pierre Meaux, chargé de mission plan migrants à la Dihal

Résultats de l'appel à projets sur l'hébergement de réfugiés chez les particuliers

Mercredi 30 novembre 2016, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a présenté les résultats de l'appel à projets pour accompagner l'hébergement de réfugiés chez les particuliers. Lancé le 10 août 2016, il vise à encourager et soutenir la **mobilisation de la société civile** pour développer les dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers, tout en favorisant les échanges multiculturels et la solidarité citoyenne. **1 361 réfugiés** bénéficieront du dispositif qui leur permettra d'être hébergés pour une période de 3 à 12 mois maximum et d'élaborer un parcours de vie en France.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/zcUJNj
Contact : pierre.meaux@developpement-durable.gouv.fr

«Un chez-soi d'abord» : parution du décret pérennisant le programme

Le décret du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique «Un chez-soi d'abord» entre en vigueur dès le 1er janvier 2017. Il donne un cadre pérenne au dispositif des appartements de coordination thérapeutique comportant un logement accompagné «Un chez-soi d'abord», programme piloté par la Dihal et expérimenté depuis 2011 dans quatre agglomérations (Lille, Marseille, Toulouse et Paris). Le texte introduit ainsi dans le code de l'action sociale et des familles les dispositions relatives aux conditions d'organisation et de fonctionnement de ces dispositifs, qui favorisent l'accès au logement des personnes sans abri et leur accompagnement. La Dihal accompagnera le **déploiement des futurs sites** dans leur **évaluation interne** et dans l'**appropriation du modèle**.

Consulter le décret du 28 décembre 2016 : goo.gl/6kwZJ7

Plus d'infos sur le programme «Un chez-soi d'abord» sur le site de la Dihal : goo.gl/dGv8Dq

Réunion de la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (Cilpi)

Présidée par Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, la Cilpi s'est réunie le 15 décembre 2016. 8 dossiers d'opérations de traitement de foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales (RS) ont fait l'objet d'un avis favorable des membres de la Commission. Les travaux devraient démarrer pour la plupart début 2017 et permettront aux résidents d'avoir des **logements autonomes et de bénéficier d'un accompagnement social**. Les opérations retenues se chiffrent à près de **87 millions d'euros**, dont un recours aux prêts d'Action Logement d'environ **36 millions d'euros**.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/RCCzY8

Contact : sandra.dounis@developpement-durable.gouv.fr

4ème réunion nationale des coordinateurs départementaux du Plan migrants

Le 12 décembre 2016, la Dihal et la Direction générale des étrangers en France (DGEF) ont réuni l'ensemble des coordinateurs du Plan migrants à Paris. Cette réunion opérationnelle et interactive a permis de faire le tour des territoires dont l'actualité a été fortement marquée par la **montée en charge de l'accueil de familles syriennes** issues du programme européen de réinstallation et les ouvertures des Centres d'accueil et d'orientation (CAO) suite au démantèlement du campement de Calais.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/Oq7AXx

Contact : v.lasserre@developpement-durable.gouv.fr

50ème atelier de la Dihal

Le 8 décembre 2016 a eu lieu le 50ème atelier de la Dihal sur le thème « **Les bidonvilles : réalités mondiales, réalités françaises** » autour de l'intervention de trois chercheurs. Cet atelier se proposait d'interroger la notion de bidonville et les différentes typologies de bidonvilles en confrontant les réalités aux plans mondial et national. Dans un premier temps, Julien Damon, professeur associé à Sciences-Po, a présenté l'étude qu'il a récemment réalisée sur les bidonvilles dans le monde pour le Commissariat général à l'égalité des territoires et pour la fondation Caritas. Dans un deuxième temps, Jean-Baptiste Daubeuf, docteurant à l'université de Lorraine, préparant une thèse sur « L'épreuve du bidonville : ethnologie de la vie de 13 familles roumaines dans le Nord-Est de la France », est revenu sur son travail de sociologue en observation participante sur un bidonville à Maxéville.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/mA2DyD

Contact : manuel.demougeot@developpement-durable.gouv.fr



Les grands passages à l'ordre du jour des travaux de la Commission nationale consultative des gens du voyage

La Commission nationale consultative des gens du voyage s'est saisie de la question des aires de grands passages afin d'**anticiper l'évolution de la réglementation et d'améliorer l'organisation des grands passages**. Le 25 novembre, le groupe de travail « Réglementation » a identifié des pistes pour l'aménagement, l'équipement et le règlement intérieur des aires de grands passages. Le 9 décembre, en séance plénière, la Commission a auditionné le directeur du GIP AGV35 et tiré les principaux enseignements de l'organisation des grands passages en Bretagne.

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/5ZYzLz
Contact : nathalie.goyaux@developpement-durable.gouv.fr



10ème Journée nationale de l'Accueil des Gens du voyage

Le 29 novembre au Kremlin-Bicêtre, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a introduit la 10ème journée dédiée à l'accueil des Gens du voyage. Elle a réaffirmé son engagement et celui du gouvernement pour la reconnaissance des modes de vie et des droits des Gens du voyage. Le 29 octobre dernier à Montreuil Bellay, la ministre assistait à l'hommage national aux nomades internés en France entre 1940 et 1946, présidé par François Hollande et est revenue sur le tournant que représente la reconnaissance, par le président de la République, de la responsabilité de la France dans l'internement des nomades. La ministre, a également souligné le **rôle d'appui de la Commission nationale consultative des Gens du voyage**, dont la Dihal assure le secrétariat, avant d'aborder notamment les **dispositions du projet de loi Egalité Citoyenneté**, adopté définitivement fin décembre et qui intègre la proposition de loi du député Dominique Raimbourg sur l'accueil et le statut des Gens du voyage. Elle **abroge le statut spécifique des Gens du voyage** et ses dispositions, en particulier les livrets de circulation - discrimination historique à l'égard des gens du voyage - tout en créant de nombreuses dispositions relatives à leur habitat dans les territoires (inscription de leurs besoins en habitat dans le plan local de l'habitat et le PDALHPD, intégration des terrains familiaux locatifs dans le schéma départemental des gens du voyage et dans le décompte SRU...).

Lire l'article complet sur le site de la Dihal : goo.gl/VIK9BE
La cérémonie commémorative de Montreuil-Bellay : goo.gl/EeEzYS

16èmes rencontres nationales de l'Unaf

La Dihal s'est rendue le mercredi 30 novembre 2016 à Dijon aux 16èmes rencontres nationales de l'Union professionnelle du logement accompagné (Unaf). Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, a participé au débat sur « **La place du logement accompagné dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, quels freins, quels leviers ?** ». Sandra Daunis, déléguée générale de la Cijpi, a présenté les actions liées au **plan de traitement des foyers de travailleurs migrants**. A noter également un débat à l'Affil (Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement) sur le thème de l'utilité des résidences sociales.

Plus d'infos : <http://rencontres.unaf.org/les-rencontres-nationales.html>
Le site de l'Affil : <http://www.afil.fr/>



Comité de pilotage du programme "Un chez-soi d'abord"

Le 17 novembre 2016 le comité de pilotage de l'expérimentation « Un chez-soi d'abord » s'est tenu à Paris, sous la présidence de Sylvain Mathieu. Le délégué interministériel a souligné l'importance des enseignements du programme initié en 2011 : « celui-ci inaugure un **nouveau paradigme** sur les questions de prise en charge des situations de précarité mais aussi de santé mentale » et a insisté sur « le travail de recherche de l'équipe du Pr Auquier qui a permis de valider plusieurs hypothèses : proposer un accès direct au logement depuis la rue est possible pour un public qui échappait jusque-là à tous les dispositifs de prise en charge ; leur **maintien dans le logement** s'avère effectif ; les **gens vont globalement mieux** ; l'accompagnement basé sur le principe du **rétablissement** et la réduction des risques est pertinent et tout cela à un **coût moindre pour la puissance publique** ». La réunion a permis de présenter les résultats de la recherche et le calendrier de déploiement du futur dispositif. Le gouvernement a validé en juillet dernier la **pérennisation de l'expérimentation**, son inscription dans le **code de l'action sociale et des familles** et le **déploiement de seize futurs sites d'ici à 2022**.

Les premiers résultats de l'expérimentation : goo.gl/jgCpDG
Contact : pascal.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr

Agenda

Mardi 10 janvier 2017 à Paris La Défense
Séminaire « L'habitat participatif : les derniers enseignements de la recherche »
► Pour vous inscrire : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/seminaire-l-habitat-participatif-les-derniers-enseignements>

Judi 12 et vendredi 13 janvier 2017 à Dijon
Congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité (anciennement FNARS)
► Plus d'infos : <http://congres-solidarite.com/>

Mercredi 18 et jeudi 19 janvier 2017 à Rennes
Journées inter-régionales Nord-Ouest des POLHI « Lutter contre l'habitat indigne dans les territoires : jeux d'acteurs et d'outils »
► Pour vous inscrire : <https://dihal.wufo.com/forms/p39ghr21fbaee/>

Vendredi 20 janvier 2017 à Paris
Séance plénière de la Commission nationale consultative des Gens du voyage

Judi 2 février 2017 à Paris
51ème atelier de la Dihal sur le thème des réfugiés

S'inscrire ou se désinscrire à la lettre d'information de la Dihal ➡ Cliquez ici : <https://goo.gl/FjPoa1>

Rapport d'activité de l'année 2016



Pôle Ornaïis de Lutte contre l'Habitat Indigne

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL

Notes

